

ANNULATION DES SERVICES ET ABSENCES 2025/2026

Pour les vacances scolaires, les services du SEA **sont payants**! La participation financière des parents ne sera plus plafonnée par un forfait, mais le barème du chèque-service accueil s'appliquera.

Les parents doivent notifier l'absence de leur(s) enfant(s) **un mois avant le début des vacances scolaires** en question. Faute de quoi, les frais de participation aux services préalablement choisis sont facturés (sauf sur présentation d'un certificat médical). Les repas ne seront pas facturés à condition que l'absence fut notifiée **avant 9 heures** du jour en question.

	Période	Annulation possible jusqu'au
Congé de Toussaint	03-07.11.2024 07.00-18.30 heures	03.10.2025
Congé de Noël	22-23.12.2025 07.00-18.30 heures	21.11.2025
	24.12.2025 07.00-14.00 heures	
	29.12.2025-02.01.2026: fermeture annuelle	
Congé de Carnaval	16-20.02.2026 7.00-18.30 heures	16.01.2026
Vacances de Pâques	30.03-10.04.2026 7.00-18.30 heures	27.02.2026
	06.04.2026: jour férié	
Congé de Pentecôte	26-29.05.2026 7.00-18.30 heures	24.04.2026
	25.05.2026: jour férié	
Vacances d'été 2026	16-17.07.2026 7.00-18.30 heures	19.06.2026
	20-31.07.2026 7.00-14.00 heures*	19.06.2026
	03-14.08.2026 inclus: fermeture annuelle	
Vacances d'été 2026	17.08-14.09.2026 7.00-18.30 heures	17.07.2026

* Le SEA Bertrange est fermé à partir de 14.00 heures.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre/vos enfant(s) au programme d'été. Le programme d'été est un programme spécial pour tous les enfants de la commune de Bertrange, qui se déroule pendant ces deux semaines chaque jour ouvrable de 14.00-18.00 heures.